

Manuel de droit administratif

Thierry Tanquerel

Professeur à l'Université de Genève

Schulthess § 2011
ÉDITIONS ROMANDES

Table des matières

Préface	V
Sommaire	VII
Bibliographie générale	XXV
Droit fédéral	XXV
Droit cantonal	XXVII
Sites Internet	XXVIII
Autorités	XXVIII
Législation	XXVIII
Jurisprudence	XXVIII
Table des abréviations	XXIV

Première partie: les fondements

§ 1 Le droit administratif	3
I. Notions générales	3
A. La définition du droit administratif	3
B. L'administration comme fonction	3
1. La définition positive	3
2. La définition négative	4
3. La puissance publique	5
4. Administration restrictive, de prestation et de gestion . .	6
C. L'administration comme organisation	8
II. Les caractéristiques du droit administratif	8
A. Les fonctions du droit administratif	8
B. Un droit éclaté	9
C. Un droit aux sources diverses	10
D. Un droit en mouvement	10
III. La structure du droit administratif	11
A. Le droit administratif dans la structure du droit suisse . . .	11
B. Droit matériel et droit de procédure	12
C. Règles de droit et actes individuels et concrets	13
IV. Les principales institutions du droit administratif général	14
A. La notion de droit administratif général	14
B. Les principes constitutionnels régissant le droit administratif	15
1. Le principe de la légalité	15
2. Les autres principes	16
C. Les instruments de mise en œuvre du droit administratif . .	17
1. Les actes matériels	17

Table des matières

2. Les décisions	17
3. Les contrats de droit administratif	18
4. Les concessions	18
5. Les plans	19
D. L'indemnisation pour actes de l'Etat	19
E. La procédure administrative	20
1. La procédure non contentieuse	20
2. Le contentieux administratif	21
§ 2 L'organisation de l'administration	23
I. Introduction	23
II. Notions de base	23
A. Les acteurs	23
B. Le pouvoir d'organisation	26
C. Les principes d'organisation	27
III. L'évolution récente	29
A. Une structure plus élargie et plus complexe	29
B. La nouvelle gestion publique	30
C. La privatisation	32
D. Une classification difficile	35
IV. L'administration centralisée	37
A. La notion	37
B. Le pouvoir hiérarchique	38
V. L'administration décentralisée	40
A. L'autonomie administrative	40
B. Le pouvoir de surveillance	41
C. Les formes des entités autonomes	42
1. Les entités hors pouvoir hiérarchique	42
2. Les établissements de droit public autonomes	43
3. Les corporations de droit public	44
4. Les fondations de droit public	45
5. Les entités de droit privé contrôlées par l'Etat	46
6. Les entités privées délégataires de tâches publiques	47
D. Les communes	48
1. Notion	48
2. L'organisation communale	49
3. L'autonomie communale	50
§ 3 Les moyens de l'administration	61
I. Les biens de l'Etat	61
A. Introduction	61
B. Le patrimoine financier	62
C. Le patrimoine administratif	64

D.	Le domaine public	66
1.	La notion	66
2.	L'usage	68
a.	L'usage commun	68
b.	L'usage accru	69
c.	L'usage privatif	72
II.	Les marchés publics	73
III.	Les contributions publiques	77
A.	Généralités	77
B.	Les types de contributions publiques	77
1.	Les impôts	78
2.	Les contributions causales	79
C.	Les principes	80
1.	Généralités	80
2.	La légalité	81
3.	L'égalité de traitement	82
4.	La couverture des frais et l'équivalence	83
D.	L'interdiction de la double imposition	84
IV.	Le personnel de l'Etat	85
A.	Définitions	85
B.	Les rapports de travail du personnel de l'Etat	86
1.	Le régime applicable	86
2.	Création et fin des rapports de travail	89
3.	Droits et devoirs du personnel	91
4.	Le contentieux	94
§ 4	Les sources du droit administratif	101
I.	Généralités	101
A.	La notion de source de droit	101
B.	La loi au sens matériel	101
II.	Les différentes sources du droit administratif	102
A.	Le droit édicté	102
1.	La Constitution	102
2.	La loi au sens formel	104
3.	Les ordonnances législatives	106
4.	Les ordonnances administratives	109
5.	Les prescriptions autonomes	112
6.	Les traités internationaux	113
7.	Les conventions intercantionales	114
B.	Le droit non édicté	115
1.	La coutume	115
2.	Les institutions générales du droit	116
3.	La jurisprudence	117
4.	La pratique administrative	119

Table des matières

III. La hiérarchie des normes	120
A. La hiérarchie des ordres juridiques	120
B. La primauté du droit édicté	121
C. La hiérarchie des sources de droit édicté	121
D. Synthèse	122
E. Remarques sur le contrôle du respect de la hiérarchie	122
§ 5 L'applicabilité et l'interprétation du droit administratif	125
I. L'applicabilité du droit administratif	125
A. Droit administratif et droit privé	125
1. L'appartenance du droit administratif au droit public	125
2. Le droit privé comme droit public supplétif	126
3. L'applicabilité du droit privé à l'administration	127
B. L'applicabilité dans l'espace	129
1. Le principe de territorialité	129
2. Les critères de rattachement	130
C. L'applicabilité dans le temps	130
1. L'entrée en vigueur	130
2. L'abrogation	131
3. Le droit intertemporel	132
4. La rétroactivité	135
5. L'effet anticipé	136
II. L'interprétation du droit administratif	137
A. La place de l'interprétation en droit administratif	137
B. Le pluralisme des méthodes d'interprétation	139
C. De quelques principes d'interprétation	141
1. L'interprétation conforme	141
2. L'interprétation selon la réalité économique	142
3. L'interprétation des dispositions d'exception	142
D. Les lacunes	142
§ 6 Le principe de la légalité	149
I. Généralités	149
A. La définition du principe de la légalité	149
B. La fonction du principe de la légalité	149
C. La nature juridique du principe de la légalité	150
D. La portée du principe de la légalité pour l'administration	152
1. La validité générale du principe	152
2. Les cas particuliers	152
a. La clause générale de police	152
b. L'activité de gestion de l'administration	154
c. L'usage accru du domaine public	155
II. La primauté de la loi	155
A. L'obligation de respecter la loi	155

	B. La hiérarchie des normes	156
III.	L'exigence de la base légale	157
	A. La qualité de la base légale	157
	1. En général	157
	2. En matière de restrictions aux droits fondamentaux	159
	3. En matière fiscale	159
	4. En administration de prestation	161
	5. En cas de rapport de droit spécial	162
	6. Les sanctions administratives	163
	B. La question de la délégation	163
	1. La délégation législative à l'exécutif	163
	2. La sous-délégation	165
IV.	Le pouvoir d'appréciation	166
	A. La notion	166
	B. La liberté d'appréciation et la latitude de jugement	167
	C. Du bon usage du pouvoir d'appréciation	170
	1. En général	170
	2. L'excès et l'abus du pouvoir d'appréciation	171
	3. L'opportunité	172
	D. Le contrôle de l'usage du pouvoir d'appréciation	173
§ 7	Les autres principes constitutionnels	179
I.	L'intérêt public	179
	A. Le fondement et la nature juridique	179
	B. La notion	180
	1. L'ordre public	180
	2. Les autres intérêts publics	181
	C. L'application du principe de l'intérêt public	183
	1. En cas de restriction aux droits fondamentaux	183
	2. Pour l'ensemble de l'activité administrative	185
	3. La pesée des intérêts	185
II.	La proportionnalité	187
	A. La notion	187
	B. La nature juridique	187
	C. Les composantes du principe de proportionnalité	188
	1. L'aptitude	188
	2. La nécessité	188
	3. La proportionnalité au sens étroit	189
	D. L'application du principe de proportionnalité	190
	E. Le principe du perturbateur	191
III.	La bonne foi	192
	A. Notion et nature juridique	192
	B. L'application du principe de la bonne foi	193

Table des matières

1. Le principe de la confiance	193
2. Les renseignements erronés de l'administration	196
3. Les comportements contradictoires	197
4. L'abus de droit	198
IV. L'égalité de traitement	199
A. Notion et nature juridique	199
B. L'égalité dans la loi	201
C. L'égalité devant la loi	202
1. En général	202
2. L'égalité dans l'illégalité	202
3. Les changements de pratique	204
V. L'interdiction de l'arbitraire	204
A. Notion et nature juridique	204
B. Le contrôle judiciaire du principe	205
§ 8 Les rapports entre l'administration et les autres organes de l'Etat	211
I. Introduction	211
II. La séparation des pouvoirs	211
A. Le modèle classique	211
B. La réévaluation du modèle classique	213
1. Le nécessaire pouvoir réglementaire de l'exécutif	213
2. Le problème de la densité normative	214
3. La position du juge administratif	214
III. La portée de la séparation des pouvoirs en droit administratif	215
A. Dans les relations entre le parlement et l'administration	215
1. Les attributions du parlement en matière administrative	215
2. Les conditions de la délégation législative	216
B. Dans les relations entre l'administration et la justice	216
1. L'indépendance réciproque	216
2. Les compétences parallèles	217
3. Les questions préjudicielles	219
4. Le contrôle préjudiciel des décisions	219
IV. L'entraide administrative	221
A. Le rapport avec le secret de fonction et la protection des données	221
B. L'entraide interne à une collectivité	223
C. L'entraide externe	225

Deuxième partie: les instruments

§ 9 La mise en œuvre du droit administratif	231
I. Les moyens d'action de l'Etat	231
A. Les actes matériels	231
B. L'activité informelle de l'administration	233

C.	Les actes juridiques	234
1.	La notion d'acte juridique	234
2.	Les actes normatifs	234
3.	Les décisions	234
4.	Les contrats de droit administratif	235
5.	Les concessions	235
6.	Les plans	235
7.	Les actes administratifs au sens étroit	236
II.	La relation administrative	237
A.	La notion	237
B.	Les caractéristiques	237
1.	L'inégalité des parties à la relation	237
2.	Les particularités des droits et obligations en cause	238
3.	La formalisation de la relation	239
4.	La formalisation prévue par l'article 25a PA	241
5.	La question de la représentation	243
III.	Les droits et obligations résultant du droit administratif	244
A.	Le fondement des droits et obligations	244
1.	Un acte normatif	244
2.	Un autre acte juridique	244
3.	Une institution générale du droit	244
a.	Les intérêts moratoires	245
b.	La répétition de l'indu	245
B.	Le transfert des droits et obligations	246
1.	De l'administration	246
2.	Des administrés	246
C.	L'extinction des droits et obligations	248
1.	Par un acte juridique contraire	248
a.	Par la loi	248
b.	Par une décision	249
2.	Les autres modes d'extinction	249
a.	L'exécution	249
b.	La survenance d'un terme ou d'une condition	250
c.	La renonciation	250
d.	La prescription	251
e.	La péremption	253
f.	La compensation	254
D.	Les droits acquis	256
IV.	La participation de la population à la mise en œuvre du droit administratif	258
A.	Généralités	258
B.	La transparence de l'administration	260
C.	L'initiative et le référendum administratifs	261

§ 10	Les décisions	269
I.	La notion de décision	269
A.	La définition	269
B.	Les éléments constitutifs de la décision	270
1.	Le caractère souverain unilatéral	270
2.	Le prononcé par une autorité	272
3.	Le caractère individuel et concret	273
4.	Le fondement de droit public	274
5.	La portée sur les droits et obligations d'administrés	274
6.	Le caractère obligatoire	278
C.	Les décisions générales	278
II.	La forme des décisions	280
III.	Les différents types de décisions	281
A.	Les décisions formatrices, constatatoires et négatives	281
1.	Les décisions formatrices	281
2.	Les décisions constatatoires	282
3.	Les décisions négatives	283
B.	Les décisions d'office et les décisions sur requête	284
C.	Les décisions incidentes et les décisions finales	284
D.	La classification des décisions selon leurs effets	288
E.	Les mesures provisionnelles	289
F.	Les décisions avec clauses accessoires	290
G.	Les autorisations	292
1.	Les autorisations ordinaires	292
a.	En général	292
b.	Les autorisations de police	293
c.	Les autres autorisations	294
2.	Les autorisations dérogatoires	294
IV.	Le statut de la décision dans le contentieux administratif	295
A.	L'enjeu	295
B.	La force de chose jugée	295
C.	L'autorité de chose jugée	296
D.	Le caractère exécutoire	297
§ 11	La validité des décisions	301
I.	Introduction	301
II.	La validité formelle	302
A.	La compétence	302
B.	Le respect des règles de procédure	302
C.	La régularité de la notification	303
III.	La validité matérielle	303
A.	La constatation exacte des faits	303
B.	Le respect du droit	304

1. La légalité	304
2. Les autres principes constitutionnels	305
C. L'opportunité.	306
IV. Les conséquences de l'irrégularité des décisions.	306
A. L'absence de conséquence	306
B. La réparation des vices affectant une décision	307
C. L'annulation et la réforme	308
D. La nullité.	309
1. La notion.	309
2. Les conditions de la nullité.	310
3. L'invocation de la nullité	313
E. La révocation	314
§ 12 La modification des décisions	317
I. Introduction	317
II. La modification des décisions avant leur entrée en force	317
A. La modification des décisions à l'issue d'un recours ou d'une opposition	317
B. La modification des décisions pendant le délai de recours	318
C. La modification des décisions pendant la procédure de recours	320
III. La modification des décisions entrées en force.	320
A. La problématique de la révocation.	320
1. Définitions	320
2. Les réglementations légales particulières	321
3. La pesée des intérêts.	322
B. Les motifs de révocation	323
1. La constatation d'un vice de la décision.	323
2. La modification du droit ou des circonstances	324
3. La révocation à titre de sanction	325
C. Les motifs pouvant s'opposer à la révocabilité.	325
1. Les droits acquis	325
2. Les décisions créant des droits subjectifs	325
3. Les décisions prises sur recours	326
4. Les décisions prises après une instruction approfondie.	326
5. Les décisions favorisantes entièrement exécutées	326
6. La proportionnalité et la bonne foi	327
D. Les effets de la révocation	327
E. La procédure de révocation	328
§ 13 Les contrats de droit administratif.	331
I. La notion de contrat de droit administratif	331
A. La définition	331
B. La distinction avec la décision.	331
C. La distinction avec le contrat de droit privé.	333

II.	L'admissibilité des contrats de droit administratif	335
A.	Les contrats de coopération entre sujets de droit public.	335
B.	Les contrats de droit administratif entre sujets de droit public et sujets de droit privé.	336
1.	Le principe.	336
2.	Les domaines d'application	338
C.	Les contrats de droit administratif entre sujets de droit privé	339
III.	La conclusion des contrats de droit administratif	340
A.	La manifestation concordante des volontés	340
B.	La théorie de l'acte détachable.	340
IV.	La validité des contrats de droit administratif	342
A.	Les causes d'invalidité	342
B.	La sanction des vices du contrat	342
V.	La modification des contrats de droit administratif	343
VI.	L'interprétation des contrats de droit administratif	344
VII.	L'inexécution des contrats de droit administratif	345
VIII.	L'extinction des contrats de droit administratif	345
IX.	Le contentieux des contrats de droit administratif.	346
§ 14	Les concessions	351
I.	La notion de concession	351
A.	Le contexte	351
1.	La définition	351
2.	Les monopoles étatiques	351
3.	Les activités naturellement étatiques	354
B.	Les types de concessions	354
1.	La relativité de la typologie	354
2.	Les concessions régaliennes	354
3.	Les concessions de service public	354
4.	Les concessions de monopole	355
5.	Les concessions domaniales ou d'utilisation du domaine public.	355
C.	La nature juridique de la concession	356
D.	L'octroi de la concession	357
E.	Les caractéristiques usuelles des concessions	358
1.	En général	358
2.	Pour les concessions de service public	359
II.	La modification des concessions	360
A.	Remarque générale	360
B.	A l'initiative du concédant.	360
C.	A l'initiative du concessionnaire	361
III.	L'extinction des concessions	363
IV.	De l'utilité de la concession	364

§ 15	Les plans	367
I.	La notion de planification	367
II.	La planification programmatique	368
	A. Les plans indicatifs	368
	B. Les plans obligatoires pour les autorités	369
III.	La planification spatiale	370
	A. Le système de la LAT	370
	B. Les plans directeurs	371
	C. Les plans d'affectation	374
	1. La nature	374
	2. La procédure d'adoption	376
	3. Les voies de droit	377
	4. L'adaptation	379
§ 16	L'exécution des obligations de droit administratif	385
I.	La problématique de l'exécution en droit administratif	385
	A. Généralités	385
	B. Les différents types d'exécution	386
	C. La nature des mesures d'exécution	388
	D. Le respect des principes constitutionnels régissant le droit administratif	390
	E. Les destinataires de l'exécution	391
II.	L'exécution forcée	392
	A. Les conditions générales de l'exécution forcée	392
	1. Le titre exécutoire	392
	2. L'exigibilité de l'obligation	393
	3. La commination	394
	B. Les obligations de nature pécuniaire	395
	1. Les créances de l'État	395
	2. Les créances contre l'État	396
	C. Les obligations de nature non pécuniaire	397
	1. Les conditions de l'exécution forcée	397
	2. Les modes d'exécution forcée	397
	D. Les obligations résultant de contrats de droit administratif	398
III.	La contrainte indirecte	398
IV.	Les mesures administratives	400
V.	Les sanctions proprement dites	401
	A. Les sanctions administratives	401
	1. La notion	401
	2. Les conditions d'application	405
	3. Les amendes d'ordre	406
	4. Les sanctions disciplinaires	407
	B. Le droit pénal administratif	408

C. Les sanctions pénales	409
1. En général	409
2. L'article 292 CP	410
VI. La nullité des actes de droit privé	411

Troisième partie: les questions procédurales

§ 17 Le contentieux administratif	417
I. Introduction	417
A. La contestation des actions administratives	417
B. Les exigences conventionnelles et constitutionnelles	418
II. L'objet du contentieux administratif	421
A. Les décisions	421
B. Les actes normatifs	422
C. D'autres objets	422
III. Les moyens de droit	423
A. Les moyens de droit ordinaires et extraordinaires	423
B. L'opposition.	424
1. La notion ordinaire	424
2. L'opposition préalable à la décision	426
C. Le recours	426
1. La notion.	426
2. Le recours hiérarchique et le recours judiciaire	426
D. La révision.	427
E. L'interprétation et la rectification.	429
F. L'action	429
IV. L'organisation des voies de recours	430
A. La détermination des voies de recours	430
B. Les voies de recours fédérales	431
1. Le recours au Tribunal administratif fédéral	431
2. Le recours en matière de droit public au Tribunal fédéral	433
3. Le recours constitutionnel subsidiaire	436
C. Les voies de recours cantonales	437
1. Les exigences du droit fédéral	437
2. Les grands traits des voies de recours cantonales	439
3. L'organisation des voies de recours à Genève.	440
D. Synthèse	441
1. Les décisions des autorités fédérales.	441
2. Les décisions des autorités cantonales	441
V. La procédure contentieuse.	442
A. La notion.	442
B. Le droit applicable.	442

1.	L'application des règles générales de procédure administrative	442
2.	Les règles spécifiques au contentieux	443
C.	Les délais	443
D.	La forme du recours	445
E.	La qualité pour agir	446
1.	L'exclusion de l'action populaire	446
2.	L'intérêt digne de protection	447
3.	L'intérêt juridique	451
4.	La qualité pour agir des autorités et collectivités	452
5.	La qualité pour agir des organisations de protection de l'environnement	454
6.	Le recours associatif dans l'intérêt des membres	455
F.	Le pouvoir d'examen de l'autorité saisie	456
G.	L'effet suspensif	457
H.	L'effet dévolutif	458
I.	Le pouvoir de décision de l'autorité saisie	459
§ 18	La saisine non contentieuse de l'autorité administrative	473
I.	Introduction	473
II.	La requête	473
A.	La requête relative à une décision visant le requérant	473
B.	La plainte visant au prononcé d'une décision	475
III.	La demande de reconsidération	476
A.	Le principe	476
B.	Les cas de reconsidération obligatoire	478
C.	La contestation des décisions sur demande de reconsidération	480
D.	Le rapport avec la révision	481
IV.	La dénonciation	483
V.	La plainte (ou dénonciation) à l'autorité de surveillance	484
VI.	La médiation	485
§ 19	La procédure administrative	489
I.	Introduction	489
II.	Les sources des règles de procédure administrative	490
A.	Les règles constitutionnelles et conventionnelles	490
B.	Les règles légales	491
III.	Le champ d'application de la PA et de la LPA/GE	492
A.	Le champ d'application de la PA	492
1.	Les principes	492
2.	L'applicabilité de règles de la PA à des décisions cantonales	494
B.	Le champ d'application de la LPA/GE	495

IV. La qualité de partie à la procédure	496
A. Notion.	496
B. La qualité de partie selon la PA	497
C. La qualité de partie en droit cantonal	498
1. Les exigences du droit fédéral	498
2. La qualité de partie selon la LPA/GE	499
V. Les principes généraux de la procédure administrative	500
A. L'obligation de statuer.	500
B. L'interdiction du formalisme excessif.	502
C. La compétence et la composition régulière de l'autorité. ...	504
1. L'examen d'office de la compétence	504
2. La composition régulière de l'autorité	505
D. La maxime de disposition et la maxime d'office.	508
E. Le droit d'être entendu	509
1. Le principe.	509
2. Les exceptions	510
3. Le mode d'exercice du droit d'être entendu	511
4. Le droit d'accès au dossier	512
5. La participation à l'administration des preuves	515
6. La réparation de la violation du droit d'être entendu ...	516
F. La procédure d'établissement des faits.	517
1. Le principe de l'instruction d'office et le devoir de collaboration des parties	517
2. L'entraide administrative	518
G. La notification des décisions	519
1. Les exigences de notification	519
2. La motivation de la décision	520
3. Les conséquences d'une notification irrégulière	521
H. Le droit à l'assistance juridique	522
VI. Les procédures complexes	523
A. Le problème	523
B. La coordination des procédures.	524

Quatrième partie : l'indemnisation pour les actes de l'Etat

§ 20 L'indemnisation pour les actes illicites de l'Etat.	533
I. Introduction	533
II. Le droit applicable	535
A. Droit public et droit privé	535
B. L'applicabilité du droit public	538
1. Un acte d'un agent public dans l'exercice de ses fonctions	538
2. Une activité de droit public	539

C.	La législation de droit public	541
1.	Les dispositions constitutionnelles	541
2.	La LRCF	541
3.	Les dispositions spéciales du droit fédéral	542
4.	Les législations cantonales	545
D.	Les cas particuliers d'application du droit privé.	545
III.	La responsabilité de l'Etat selon le modèle de la LRCF	547
A.	Une responsabilité causale exclusive	547
B.	L'illicéité	548
1.	La notion d'illicéité	548
2.	L'illicéité des décisions	549
3.	L'illicéité des actes médicaux	552
4.	L'illicéité en cas d'omission	552
5.	Les réglementations particulières	554
C.	Le dommage	554
D.	La causalité	555
1.	Le régime général.	555
2.	Le modèle de la FINMA	556
E.	La responsabilité des institutions indépendantes	557
F.	La procédure	559
1.	En droit fédéral	559
2.	En droit cantonal.	560
G.	Péremption et prescription.	561
IV.	La responsabilité de l'Etat en droit genevois	562
A.	Une responsabilité exclusive	562
B.	Les conditions de la responsabilité.	563
C.	La procédure	564
D.	La prescription	565
V.	La responsabilité des agents de l'Etat	565
A.	La responsabilité externe	565
B.	La responsabilité interne	565
1.	En général	565
2.	Pour les dommages causés directement à l'Etat	566
3.	L'action récursoire de l'Etat pour les dommages causés à des tiers.	567
4.	La prescription.	567
5.	La procédure	568
§ 21	L'indemnisation pour les actes licites de l'Etat	571
I.	L'indemnisation pour les actes licites de l'Etat en général	571
A.	Introduction	571
B.	Les clauses spéciales.	572
1.	Le service militaire.	572

Table des matières

2. La réquisition	572
3. La lutte contre les épizooties	572
4. La détention injustifiée	573
5. La bonne foi	573
6. L'expropriation	574
7. La responsabilité indifférente à l'illicéité	574
C. Les clauses générales	574
II. Indemnisation et garantie de la propriété	578
A. La garantie de la propriété	578
1. Le contenu	578
2. Les restrictions	579
3. La garantie de valeur	579
B. Les types d'expropriation	579
III. L'expropriation matérielle	581
A. Le principe	581
B. Les conditions	582
1. La gravité de l'atteinte	582
2. L'usage actuel ou futur prévisible	583
3. Le sacrifice particulier	585
4. Les cas où il n'y a pas lieu à indemnisation	585
C. L'indemnité	586
D. La procédure	587
IV. L'expropriation formelle	588
A. Le cadre de l'expropriation formelle	588
1. Le droit applicable	588
2. L'expropriant	588
3. L'exproprié	589
4. L'objet de l'expropriation	589
5. L'étendue de l'expropriation	591
B. Les conditions de l'expropriation formelle	592
1. La base légale	592
2. L'intérêt public	592
3. La proportionnalité	593
4. L'indemnisation	593
C. L'indemnité	593
D. La procédure	596
1. Les exigences de l'article 6 CEDH	596
2. La procédure fédérale	596
3. La procédure genevoise	597
4. L'exécution	597
5. La rétrocession	598
V. Le droit de préemption	598
Index	605